



## DROIT DU TRAVAIL

### CONVENTIONS ET ACCORDS

- Possibilité pour les TPE de conclure des accords d'entreprise dans des conditions facilitées et réellement opérationnelles. [ORDONNANCES TRAVAIL 2017](#)

- Obligation pour les accords de branche de prévoir des dispositions spécifiques pour les entreprises de moins de 50 salariés et réaffirmation du rôle central de la branche. [ORDONNANCES TRAVAIL 2017](#)

### CONTRATS

- Sécurisation des ruptures du contrat de travail et des éventuels contentieux par :

– la mise en place d'un CERFA de lettres de licenciement pour éviter les erreurs de procédure lors d'un licenciement, [ORDONNANCES TRAVAIL 2017](#)

– la possibilité pour le chef d'entreprise de préciser les motifs de la lettre de licenciement et ce après sa notification,

– la mise en place d'un barème de dommages et intérêts dans le cadre de certaines condamnations prud'homales,

– la réduction à 12 mois du délai de recours en cas de contestation d'un licenciement. [ORDONNANCES TRAVAIL 2017](#)



## SOCIAL

### REPRÉSENTATIVITÉ

- La CAPEB devient la première organisation patronale de France, tous secteurs confondus (en nombre d'entreprises), et pour la première fois de son histoire est reconnue représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment. [AVRIL 2017](#)

### PROTECTION SOCIALE

- Mise en place d'un régime unifié AGIRC-ARRCO au 1er janvier 2019, qui permet la mise en commun des réserves financières afin de garantir l'équilibre économique de la retraite complémentaire. Les avantages familiaux les plus favorables aux salariés sont retenus.

- Maintien d'un régime social dédié aux travailleurs indépendants, sans hausse de cotisation et sans modification du niveau de prestations. [PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2018](#)

### CHARGES SOCIALES

- Renforcement de la réduction générale de cotisations patronales. La réduction générale de cotisations est étendue à la cotisation d'assurance retraite complémentaire à compter du 1er janvier 2019 et aux contributions d'assurance chômage au 1er octobre 2019. [LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2019](#)

- Exonération de cotisations salariales des heures supplémentaires. [LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2019](#)

- Exonération du forfait social pour les entreprises de moins de 50 salariés sur les sommes versées au titre de la participation, de l'intéressement, ainsi que sur les versements sur un plan d'épargne salariale (PEE, PEI et Perco). [LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2019](#)

# VICTOIRES ET COMBATS SYNDICAUX

# 2019

### QU'A FAIT LA CAPEB POUR LES ENTREPRISES

#### ARTISANALES DU BÂTIMENT?

La CAPEB est la première organisation patronale de France en nombre d'adhérents, tous secteurs d'activité confondus.

Représentative de toutes les entreprises du bâtiment, elle défend plus particulièrement, auprès des pouvoirs publics et au sein des instances paritaires, les intérêts des 555 261 entreprises artisanales, soit 98 % des entreprises du bâtiment.

Ces entreprises artisanales emploient 640 621 salariés, soit 59 % des salariés du bâtiment, et 55 370 apprentis, soit 79 % des apprentis du bâtiment. Enfin, elles génèrent 84,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires, qui correspond à 64 % du chiffre d'affaire du bâtiment.



## COMPÉTENCES

### AFEST

- Reconnaissance par la loi de l'action de Formation En Situation de Travail (AFEST), suite aux expérimentations de la CAPEB. Un dispositif particulièrement utile aux TPE-PME. [SEPTEMBRE 2018](#)

### DIPLÔMES

- Priorité donnée aux professions, reconnue par la loi, pour co-construire avec l'État (au sein des CPC) les diplômes et titres intéressants les métiers de l'artisanat du bâtiment. [SEPTEMBRE 2018](#)

- Obtention, auprès du Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de la parution d'un arrêté levant l'obligation d'attestation de formation R408 (montage d'échafaudages, etc.) pour les travailleurs handicapés (reconnus RQTH), et leur permettant l'accès aux examens et à la VAE pour l'ensemble des diplômes du BTP. [JUILLET 2019](#)

## CONJOINTS

### CONGÉS MATERNITÉ

- Allongement de la durée du congé maternité des femmes chefs d'entreprises de 38 jours supplémentaires. [LFSS 2019](#)

### STATUTS

- À partir du 1er janvier 2020, obligation pour les chefs d'entreprises artisanales de déclarer l'activité du conjoint dès la création d'activité. À défaut de déclaration d'activité professionnelle, le conjoint ayant exercé une activité professionnelle de manière régulière dans l'entreprise est réputé l'avoir fait sous le statut de conjoint salarié. [LOI PACTE DU 22 MAI 2019](#)



## FORMATION

### CONSTRUCTYS

- Sanctuarisation des contributions formation des TPE de moins de 11 salariés, par l'obtention d'une gestion séparée de leur contribution conventionnelle, au sein de l'OPCO de la Construction.

### CONSEIL EN FORMATION AUPRÈS DES ENTREPRISES

- Prorogation, pour une année supplémentaire, de la délégation par Constructys à la CAPEB de la mission de conseil et d'accompagnement des entreprises de moins de 11 salariés en matière de formation professionnelle. [JANVIER 2019](#)

### APPRENTISSAGE

- Négociations paritaires à l'initiative de la CAPEB : signature des 2 accords (pour les entreprises employant jusqu'à 10 salariés et plus de 10 salariés) sur l'apprentissage dans le bâtiment. [NOVEMBRE 2019](#)

- Création d'une aide unique pour les TPE/PME embauchant un apprenti qui prépare un diplôme/titre équivalent au plus au bac. [JANVIER 2019](#)

- Simplification de nombreuses modalités du contrat d'apprentissage au bénéfice des employeurs (embauche et durée du travail des apprentis, conclusion et rupture du contrat, etc.). [JANVIER 2019](#)

- Harmonisation des dispositions relatives aux maîtres d'apprentissage et tuteurs (statut, formation, certification, etc.) dans le respect des accords de branche. [JANVIER 2019](#)

- Facilitation de l'accès des apprentis majeurs à l'obtention du permis de conduire. [JANVIER 2019](#)

- Ouverture plus large de la mobilité professionnelle européenne des apprentis. [JANVIER 2019](#)

### COMPTE PROFESSIONNEL DE PRÉVENTION

- Suppression des cotisations spécifiques qui auraient pesé sur les employeurs. [2018](#)

- Transformation du compte personnel de prévention de la pénibilité en compte professionnel de prévention. Les 4 facteurs de pénibilité dont l'évaluation était impossible pour les TPE (manutentions manuelles de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques et agents chimiques dangereux) sont sortis du compte. [2017](#)



## CONCURRENCE

### MARCHÉS PUBLICS

- Affirmation que l'allotissement est, en marchés publics, obligatoire sauf exception.
- Suppression des « offres variables » et l'obligation pour le maître d'ouvrage en cas de dérogations de motiver son choix en énonçant les considérations de droit et de fait qui constituent le fondement de sa décision.
- Obligation pour le pouvoir adjudicateur de motiver son exigence de solidarité, s'il l'exige, en cas de réponse en cotraitance (GME).
- Obligation de détecter les offres anormalement basses, souvent, rendues possibles par le recours au travail low cost.

### SOUSS-TRAITANCE

- Élaboration d'un contrat-type de sous-traitance (avec conditions générales et particulières) équilibré entre l'entreprise générale et l'entreprise sous-traitante dans l'exécution de leur marché (public ou privé).

### TRAVAILLEURS DÉTACHÉS

- Intégration, dans le rapport sur la révision du règlement européen de coordination des systèmes de sécurité sociale, des propositions de la CAPEB visant à encadrer plus strictement le détachement. [JANVIER 2018](#)

### MICRO-ENTREPRISE

- Non-augmentation des seuils d'exonération de la TVA (33 200 euros pour les activités de service). [LOI DE FINANCES 2018](#)
- Modification des conditions d'ouverture des indemnités journalières (montants proportionnels aux cotisations). [DÉCRET DU 2 FÉVRIER 2015](#)
- Maintien de l'obligation de justifier de sa qualification professionnelle (avec contrôle par les CMA) et de fournir les assurances professionnelles obligatoires pour l'exercice de son métier. [LOI PINEL - JUIN 2014; LOI MACRON - AOÛT 2015](#)

### QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

- Obligation, pour se prévaloir de la qualité d'artisan, de disposer d'un diplôme (CAP, BEP) dans le métier exercé, ou d'une expérience professionnelle dans ce métier de 3 années au moins. [LOI PINEL - JUIN 2014](#)
- Maintien de l'obligation de qualification professionnelle pour l'exercice du métier, sans « saucissonnage ». [LOI SAPIN 2016](#)



## MÉTIER

### OBSERVATOIRE DES MÉTIERS DU BTP

- Meilleure représentation de l'artisanat par la publication, lors de la présidence CAPEB de l'Observatoire du zoom sur l'artisanat du bâtiment.

### DÉCHETS

- Intégration de l'obligation de maillage territorial serré pour la reprise des déchets triés du bâtiment, avec implantations de nouvelles installations et extension des horaires d'ouverture aux professionnels. [PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - DÉCEMBRE 2019](#)
- Imposition de la ligne « gestion des déchets » dans les devis de travaux de construction/rénovation. [PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - DÉCEMBRE 2019](#)
- Obtention d'une souplesse sur le document de traçabilité des déchets par l'abandon de l'obligation pour le chef d'entreprise de donner un certificat de dépôt de déchets à chacun de ses clients. [PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - DÉCEMBRE 2019](#)

### AMIANTE

- Création d'un site internet gratuit, dédié aux entreprises formées en sous-section 4, relatif aux protocoles d'intervention sur les situations de travail les plus courantes en entretien et maintenance sur les produits et les équipements en matériaux amiantés.

### ENTRETIEN DES SYSTÈMES THERMODYNA

- Obligation d'entretien périodique des systèmes thermodynamiques de puissance comprise entre 4 et 70kW, dans le cadre de la transposition de l'article 15 de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments (DPEB). Cette disposition se substitue désormais à l'inspection périodique, conformément à la volonté de la CAPEB.

### FACILIPASS

- Création d'une offre packagée des travaux d'installation d'équipements de chauffage performants (chaudières gaz THPE, pompes à chaleur air/eau, chaudières bois), intégrant différents aides (Coup de Pouce chauffage, Habiter Mieux Agilité) ainsi que la prestation d'entretien, financée au moyen d'une mensualisation sur 5 ans.

### RGE

- 10 000 entreprises titulaires de la qualification ECO Artisan RGE, initiée par la CAPEB.
- Mise en place d'un dispositif anti-fraude et renforcement du Label RGE. [NOVEMBRE 2019](#)
- Possibilité de contrôler les entreprises pour démarches commerciales abusives. [NOVEMBRE 2019](#)
- Limitation de l'augmentation du nombre d'audit. [NOVEMBRE 2019](#)
- Mise en place d'une expérimentation avec les pouvoirs publics d'un audit au coup par coup dans le cas où le dispositif RGE ne peut s'appliquer. [NOVEMBRE 2019](#)



## FISCALITÉ

### TVA RÉDUITE

- Maintien du taux de TVA de 5,5 % pour certains équipements exclus du CITE (portes extérieures, volets, chaudières HPE toutes énergies). [LOI DE FINANCES POUR 2018](#)
- Sauvegarde du taux réduit de TVA à 5,5 % pour les travaux de rénovation énergétique. [TOUS LES ANS DEPUIS 2014](#)

### AIDES

- Maintien du PTZ dans le neuf pour les zones B et C, en Abis, A, B1 ou zone couverte par un contrat de redynamisation de site de défense. [JANVIER 2020](#)
- Maintien du PTZ destiné à l'acquisition d'un logement à rénover sur les zones détendues (B2 et C) jusqu'au 31 décembre 2021. Ces travaux devront représenter au moins 25 % du coût total de l'opération.

### CITE

- Création de « maprimerenov' » pour les ménages modestes, qui regroupe le CITE et la Prime Habiter Mieux Agilité, distribuée par l'ANAH. [PROJET DE LOI DE FINANCEMENT 2020](#)
- Réintroduction des fenêtres en remplacement de simple vitrage pour l'octroi du CITE. [LOI DE FINANCES 2019](#)
- Renforcement des financements et simplification du programme national de rénovation énergétique « Habiter mieux » piloté par l'ANAH. [JANVIER 2018](#)